

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2020
FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE DE FREISSINIÈRES
LE VENDREDI 24 JANVIER 2020

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2122-22 ET L2122-23.
- **Vu** l'arrêté préfectoral informant tous les usagers de la fermeture des axes de circulation lors des épreuves spéciales ES4 et ES7 du Rallye Monté Carlo du vendredi 24 janvier 2020 entre Saint-Clément-en-Durance et Freissinières.
- **Vu** la mise en place d'une garderie la journée du vendredi 24 janvier 2020 par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins au Centre Socioculturel des Ecrins.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – L'école primaire de Freissinières sera exceptionnellement fermée le vendredi 24 janvier 2020 en raison de la fermeture des axes de circulation lors des épreuves spéciales ES4 et ES7 du Rallye Monté Carlo entre Saint-Clément-sur-Durance et Freissinières.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Ampliation à :

Préfecture des Hautes-Alpes
Inspection Académique des Hautes-Alpes
Mme la Directrice de l'école primaire
Les archives communales

Freissinières, le 09 janvier 2020

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire,
Délégué
SÉGOND Eric